



INFOS LA POMAREDE
Lettre d'information bimestrielle
Janvier 2018

 ***Le mot du Maire***

Samedi 13 janvier, entourée des adjoints et du Conseil Municipal, nous vous avons présenté tous nos vœux. Pour ceux qui n'ont pu se déplacer, nous profitons de ce bulletin pour vous présenter tous nos vœux de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs pour l'année 2018.

Cette cérémonie fut l'occasion de faire un bilan de l'année 2017 et des projets pour l'année à venir.

Une gestion saine et rigoureuse, un Conseil Municipal uni et dévoué, des services techniques et administratifs attentifs, des associations présentes, une population généreuse et tolérante. Tout concourt à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Certes tout n'est pas parfait, et les observations faites par nos concitoyens font l'objet de toute notre attention.

Alors ensemble faisons en sorte de conserver cet état d'esprit amical et fraternel.

Bonne et heureuse Année 2018

Nadine Rostoll

Sommaire



Le mot du Maire



Informations générales



Le Conseil Municipal



Les commissions municipales

Le point sur...



Actualités :

CCCLA



Etat Civil

Comité éditorial

Responsable de la publication : Nadine Rostoll.

Directeur de la rédaction : Armand Dupont.

Informations générales :

Carte grise : toutes les démarches en ligne à partir du 6 novembre 2017

Publié le 06 novembre 2017 -

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Vous souhaitez refaire votre carte grise ou simplement modifier l'adresse mentionnée dessus? Vous achetez un véhicule d'occasion? À partir du 6 novembre 2017, toutes les démarches de certificat d'immatriculation (ex carte grise) se feront en ligne et non plus aux guichets des préfectures.

Pour effectuer ces démarches dans les meilleures conditions, il vous faut donc être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un *smartphone*, d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique...).

À partir de là, vous devrez :

- soit créer un compte sur le [site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#) (en cas de difficulté d'accès au site, nous vous conseillons de vous connecter avant 10h ou après 18h du lundi au vendredi ou à n'importe quelle heure le samedi-dimanche) ;
- soit utiliser votre connexion [France connect](#) sachant que certaines démarches nécessiteront obligatoirement de passer par France connect.

Comme cela est possible actuellement en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf par exemple, vous pourrez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre

place.

Attention :

Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux outils numériques, des points d'accueil seront mis en place en préfecture où des médiateurs pourront vous aider dans vos démarches en ligne.

Le Repas des Anciens

organisé par la Mairie le 28 octobre 2017,



Servi à La Table d'Auberjon de La Pomarède, a connu un vif succès et apprécié par tous les convives présents.

--o--

Commenté sur la dernière lettre d'octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé de symboliser la naissance des enfants nés sur notre Commune et de mettre en œuvre un bébé, un arbre.

Ce fût fait, après la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2017.

La plantation s'est déroulée sous la pluie au jardin de l'ancienne mare avec bonne humeur et appréciée de tout le monde.





Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes, où toute la population du village était conviée.

--0--

La Cérémonie du Dépôt de gerbe pour la Commémoration du 11 Novembre, s'est déroulée au Monument aux Morts du Cimetière à 11h00.



Serge Pujol est absent lors de la prise de la photo.

Le Comité des Fêtes et la Mairie ont organisé le 16 décembre le Goûter de Noël où petits et grands se sont retrouvés pour la venue du Père Noël. Avant le goûter, le public a applaudi chaleureusement le spectacle de marionnettes.



Le Père Noël est attentif aux souhaits des enfants.....

Comité des Fêtes

Après le repas des Anciens le midi, une Castagnade était organisée par le comité des fêtes le 28 octobre à 20h. Après la dégustation, des petits groupes se sont formés pour participer aux jeux de société et de cartes.

Le Comité des Fêtes a exposé le bilan de l'année, et fait part d'une nouvelle arrivante au bureau : Alexandra. Toutes les idées et les propositions seront les bienvenues et étudiées par le bureau du Comité des Fêtes.



Le samedi 13 janvier Madame le Maire et le Conseil Municipal ont présenté les vœux de Bonne Année à la population. Les personnes présentes ont écouté attentivement l'exposé du bilan de l'année écoulée et des projets à venir. Elle a également souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune. Selon la tradition la galette des Rois a clôturé cette manifestation.



Les habitants de La Pomarède ont pu admirer durant les fêtes, la crèche installée à l'Eglise par Solange et Jean-Jacques.

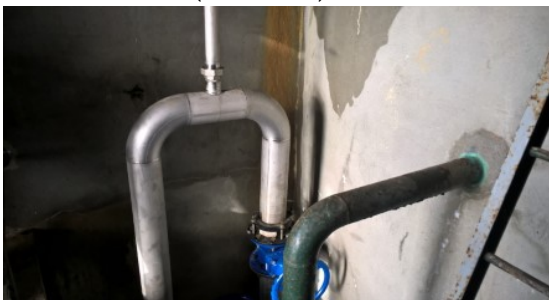


Travaux sur la commune

Les volets du premier étage de l'hôtel restaurant ont été descendus, pour être nettoyés et repeints. La location d'une nacelle a été nécessaire. Celle-ci nous a servi pour installer les guirlandes en différents points du village. La location de la nacelle sera nécessaire pour la réinstallation des volets et nous en profiterons pour démonter les guirlandes en toute sécurité.



Des travaux ont été entrepris au niveau du Château d'eau. Le diamètre du tuyau bypass a été augmenté (D /42), ainsi que le changement des canalisations pour la réserve incendie. (en inox).



Afin de sécuriser l'entrée de la rue de la Victoire, nous avons installé une grille réalisée par David, afin de protéger les

différents accès aux jardins des riverains.



--0--

Une colonne à verre doit être installée au Poids Public, prochainement.

--0--



Conseil Municipal :

Réunion du 28 novembre

➤ Convention PETR Lauragais/Enedis :

Le plan climat énergie territorial est une compétence du PETR Lauragais. La phase diagnostic est actuellement en cours. Pour répondre aux exigences réglementaires, le Conseil Municipal a autorisé Enedis à leur délivrer les informations concernant notre commune.

➤ Modifications des Statuts du Syndicat mixte :

Suite à la loi NOTRe, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est transféré à compter du 01/01/2018 aux Communautés de Communes.

Les statuts du Syndicat Mixte du bassin ver-

sant du Fresquel doivent donc être modifiés. Le Conseil Municipal valide ce transfert.

- Modification du délégué suppléant auprès du SIAH du Fresquel :

La délégation communale se composait de Mr Deumier titulaire et Mr Torresin suppléant. Etant donné que Mr Garnier a une délégation sur l'eau et l'assainissement. Mme le Maire propose de nommer Mr Garnier suppléant. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

- Transfert compétence GEMAPI :

Suite aux lois MAPTAM et NOTRe, la compétence GEMAPI devient une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. Il est demandé à chaque Conseil Municipal de valider la modification statutaire N°5. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- Création d'un groupement de commande pour le contrôle, la maintenance et le remplacement des points d'eaux incendie :

La Communauté de Commune propose d'être le coordonnateur, de suivre les marchés, faire jouer la concurrence et faire bénéficier ainsi d'économies sur les prestations. Le Conseil Municipal valide la signature de la convention.

- Modalités transfert compétence eau et assainissement :

Suite à la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes au 01/01/2018, il est demandé à chaque Conseil Municipal la signature d'une convention pour le personnel mis à disposition. Il a donc été validé au Niveau Technique 223 h

et Administratif 45h.

Une convention de Gestion avec la CCCLA est également demandée pour définir les rôles. La CCCLA souhaite confier une partie de la gestion de ce service à la commune afin d'assurer au mieux la continuité avec les usagers. Le Conseil Municipal est favorable, mais demande la modification de certains articles, étant en désaccord sur le rôle d'exploitation au niveau astreinte, entretien et surveillance des ouvrages.

- Syaden :

Mme le Maire a présenté au Conseil, le bilan énergétique et environnemental établi par le Syndicat. Les premières préconisations définies sont les suivantes :

- Isolation des combles des bâtiments publics.
- Changement d'abonnement sur certains Compteurs Electriques.
- Mise en place de thermostats
- Revoir l'Eclairage public
- Changement des menuiseries extérieures de la Salle des Fêtes.

- DETR - demande de subvention :

Le Conseil Municipal valide la proposition de Mme le Maire pour déposer deux demandes auprès de l'Etat pour la Mise en Accessibilité et la Création d'un Parking.

- Association Tourisme et Nature :

Lecture est faite du courrier demandant une subvention de 300 €. Le Conseil valide afin que l'association puisse continuer la gestion et l'entretien des abords du lac.

- Urbanisation :

Suite à la validation du PLU, pour dynamiser les parcelles constructibles, Mme le Maire indique au Conseil Municipal que des réunions ont été organisés avec les propriétaires.

Concernant la Zone AUE destinée à la construction de bâtiments publics, une première rencontre avec les propriétaires pour l'acquisition du terrain a été infructueuse. Le Conseil Municipal rappelle que la priorité de l'aménagement étant la construction d'une Salle des Fêtes.

➤ Modifications Budgétaires :

Afin de clôturer le budget Eau pour 2017, il est demandé les modifications suivantes :

Ventes d'Eaux : 21 000 €

Achats Eaux : 15000 €

Charges Personnels : 6000 €

Mises en Non Valeurs :

Factures de la SARL GGN émises de 2013 à 2015 pour un montant de 12 582 € HT.

➤ Questions Diverses

Le Club de Pétanque demande l'autorisation d'aménager l'ancienne mare, afin de pallier le manque de place lors des concours. Validation du Conseil.

Naurouze Restauration souhaite louer de janvier 2018 à Avril 2018 l'appartement au-dessus des chambres de l'hôtel pour loger des salariés qui seront ensuite affectés sur le restaurant de La Pomarède. Le Conseil Municipal donne un accord et estime la location mensuelle à 300 €.

Analyses d'Eau Potable : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des analyses sur le Chlorure de Vinyl seront effectuées en fin de réseau et au château d'eau.

Suite à une réunion entre le BRL et la Mairie, BRL doit procéder au débroussaillage du

petit lac.

Accessibilité des toilettes du restaurant : Suite à l'étude de l'architecte, les WC du restaurant ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. D'autres propositions sont à étudier.

Pont du Château : L'Agence Technique Départementale doit présenter un diagnostic. A voir lors du prochain conseil.



Le point sur ...

Le Transport à la Demande

Pour mieux répondre à vos besoins en matière de transport en commun, le Département en partenariat avec votre intercommunalité crée un nouveau service de transport à la demande. Vous appelez, vous réservez votre trajet pour le lendemain et ...c'est tout !

COMMENT CA MARCHE ?

- Grâce au transport à la demande vous pouvez vous rendre dans les communes desservies en réservant **votre place la veille** de votre déplacement
- Il existe **8 lignes de transport à la demande** dans votre intercommunalité. Chacune circule certains jours de la semaine. Pour connaître les jours, consulter la carte ci-jointe.
- Avec les lignes de transport à la demande, **vous pouvez vous rendre dans une autre commune desservie par la ligne.**

POUR RESERVER

- 1- Vous devez vous enregistrer en ligne ou sur papier (voir formulaire) pour disposer d'un numéro d'adhérent.
- 2- Pour toutes les lignes : jusqu'à 10 jours avant le trajet et jusqu'à la veille du déplacement avant midi, appelez la plateforme de réservation au 04 68 72 83 49 entre 8h et 10h ou entre 14h et 16h, ou le n° Azur 0810 146 843.

Vous indiquez votre trajet et le soir même, des horaires vous sont communiqués pour l'aller et le retour.

Le jour J, le bus récupère les passagers sur les différents points du trajet.

A QUEL PRIX

Comme pour toutes les lignes régulières, le prix du ticket est de 1 euro (2 euros aller-retour) à payer directement dans le bus. Vous pouvez aussi vous abonner auprès du transporteur.

AVANTAGES

Vous bénéficiez d'un transport adapté à vos besoins pour un prix modique. Notre Point de ramassage est à l'abri - bus. Ci-joint : Formulaire d'inscription au transport à la demande.

-0-



Contactez moi pour un devis ou une information

NICOLAS ROBERT

LES MARTYS

06 76 31 53 57

interv.insect@gmail.com

Afin de pouvoir au mieux évaluer le devis, veuillez renseigner les éléments suivants :

- Pour les nids de chenilles processionnaires :

Evaluer au mieux le nombre de nids et d'arbres, la hauteur à laquelle ils sont. |

(travail jusqu'à 20 m en enlèvement et en écopiège pour tout nid au dessus).

La commune d'intervention.

- Pour les insectes volants et piquants!

Important : le nid doit être impérativement connu.

Renseignez au mieux le type dont il s'agit : abeille, guêpe, frelon asiatique ou européen |

La hauteur et les conditions (cheminée, arbres,..)

La commune d'intervention.

Infos LA POMAREDE 11400 » édité
par la Mairie » 04 68 60 40 52-

Tirage : 100 exemplaires